

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

## Séance du 23 juillet 2021, 20 heures 30

L'an deux mille vingt-et-un le **vingt-trois du mois de juillet**, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Annexe à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHAUTARD, Maire.

PRÉSENTS : M. CHAUTARD François, M. HERNANDEZ Jean-Marie, M. BEST Frédéric, M. CHAUTARD Ludovic, M. ROIRON Serge, M. MONEYRON Anthony, M. SCHLESSER Pascal, M. CHYSCLAIN Florian, M. BEST Christophe.

ABSENT(S) : Mme JOLIVET Audrey, M. BEST Olivier.

M. SCHLESSER Pascal est élu secrétaire de séance.

### REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2021-2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26/09/14, la commune s'est engagée à continuer de participer à hauteur de 50% pour le transport scolaire. Il rappelle qu'en raison du nouveau mode de gestion du Conseil Départemental, la participation sera désormais versée directement aux familles, avec la prise en compte des quotients familiaux.

Il précise que pour l'année scolaire 2020-2021, 4 familles sont concernées, pour un montant total de 1 332 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'enveloppe de financement du transport scolaire,
- charge Monsieur le Maire de verser la participation de 50 %, aux familles concernées.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 (2 élus n'ont pas pris part au vote)

### VOIRIE COMMUNALE 2021 CHOIX ENTREPRISE ET PLAN DE FINANCEMENT

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juillet pour statuer sur le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie communale 2021 au lieu-dit Vareilles.

La Commission, suite au Rapport d'Analyse des Offres établi par l'ADIT, a choisi l'entreprise EUROVIA pour un montant de 44 069.50 € HT.

Ces travaux peuvent être financés selon le plan de financement ci-après :

	FIC 2021	DETR 2021
Coût du projet Travaux	44 069.50 € HT	44 069.50 € HT
Coût du projet Maitrise d'œuvre	/	2 000 € HT
% subvention	23.25 %	30 %
Montant subvention	10 246 €	13 821 €
Part communale	22 002.50 € HT	

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Confirme le choix de la Commission d'Appel d'Offres, et décide de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 44 069.50 € HT pour réaliser les travaux de voirie communale 2021 au lieu-dit Vareilles.
- Valide la modification du plan de financement tel que défini ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant le lancement et la réalisation de ces travaux, après réception, s'il y a lieu, des accords de subvention des différents organismes sollicités.

### PROPOSITION ACHAT GITE DU BOURG

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a donné mandat à l'agence immobilière BLOT, à Ambert, pour nous aider dans la vente du gîte situé dans le bourg de la commune.

Cette dernière nous a fait parvenir une offre d'achat s'élevant à 90 000 € frais d'agence inclus, soit 83 500 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'offre d'achat proposée par 8 voix pour et 1 contre
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour finaliser la vente

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents permettant le suivi et la finalisation de l'opération

### TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de notre inscription au Programme Eclairage 2022 du Syndicat, pour la rénovation de l'éclairage public en LED, le SIEG nous a fait parvenir une proposition et une convention de financement des travaux :

Montant des travaux : 50 000.00 € HT

Prise en charge par le SIEG : 50% soit 25 000.00 €

Reste à charge de la commune : 50% soit 25 000.00 € + écotaxe 19.92 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du SIEG concernant la rénovation de l'éclairage public en LED
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'opération

### ECOLE NUMERIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été déposé, auprès de l'Académie de Clermont-Ferrand, une demande de subvention au titre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 ».

Le dossier a été accepté, sur la base d'un montant prévisionnel de 3 634.00 € TTC, nous octroyant donc une subvention d'un montant de 1 817.00 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents devis reçus concernant ce projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Retient le devis de Rodrigues Informatique pour un montant de 2 942.66 € HT soit 3 531.20 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et la finalisation de ce projet

### DESIGNATION D'UN(E) ELU(E) REFERENT(E) A L'ACCUEIL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Livradois-Forez, nous propose de désigner un(e) élu(e) référent(e) à l'accueil, afin de faciliter l'installation et l'intégration des nouvelles entreprises et des nouveaux habitants au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne M. HERNANDEZ Jean-Marie comme élu référent à l'accueil

### TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que notre prestataire de service pour les repas de la cantine scolaire, augmente son tarif de 6€ à 6.60€.

Il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs des tickets de cantine à 3.30 € au lieu de 3 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Just adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## MOTION SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La réorganisation territoriale découlant de la loi NOTRE a conduit à ce que les Conseils Régionaux assume la compétence des transports scolaires jusque-là portée par les Conseils Départementaux.

La Région vient de choisir les entreprises qui vont assurer ce service pour la rentrée scolaire prochaine. Les critères retenus par la Région, étant essentiellement financiers, ont conduit à écarter les transports locaux « historiques » qui depuis de nombreuses années assurent un service de qualité et de proximité afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Cette décision va conduire inévitablement à dégrader la qualité du service rendu à la population.

En effet, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez est principalement constituée d'un territoire fortement rural de moyenne montagne ayant pour caractéristique un habitat dispersé. Cela implique une étroite collaboration entre les entreprises de transports scolaires et les Maires pour répondre à toutes les situations. Ce travail de « dentelle » qui se fait depuis des années entre élus et transporteurs locaux ne s'improvise pas.

Une autre question et non des moindres dans cette affaire est celle de l'emploi local non délocalisable, question qui avait été rappelée lors du transfert de compétence. La plupart des transporteurs qui, jusqu'à présent, assuraient ce service sont de petites entreprises locales installées dans nos communes : Valcivières, Saint Germain l'Herm, Olliergues, La Chapelle-Agnon, Saint Jean des Ollières, Ambert. Ces entreprises emploient plus de cent personnes. Elles font vivre de très nombreuses familles sur notre territoire où l'emploi est rare. Ces petits entrepreneurs, en prenant des risques, ont su organiser un service essentiel à nos populations. Balayer d'un revers de main tout ce que ces entreprises ont accompli pour notre territoire est offensant. Quel avenir pour elles ? Si rien n'est fait rapidement, c'est une prévision de trois dépôts de bilan.

Nous ne laisserons pas faire ce gâchis sans réagir. Il y va de l'avenir de notre territoire. Le conseil communautaire réuni le 7 juillet 2021, demande à la région de revenir sur cette décision et de faire en sorte qu'à l'avenir la question des transports scolaires soit étudiée en concertation avec les Maires, les élus d'ALF et le département.

## MOTION SANOFI

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une motion reçue concernant le changement de gouvernance de l'entreprise SANOFI situé à Vertolaye.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal valide cette motion.